



## Les nouveaux services de la rentrée

Navettes express, augmentation des fréquences aux heures de pointe, correspondances avec des gares TER, nouvelles lignes, le Département fait, depuis plusieurs années, un effort majeur pour permettre à chacun d'utiliser le car pour aller travailler, comme pour faire ses achats.

Avec un abonnement à 35 € par mois et un ticket unique à 2 €, laissez-vous transporter par le Département !

### Un réseau de 36 lignes d'autocars



Le Conseil général de l'Ain, chargé de l'organisation des transports de voyageurs par car, hors agglomérations, s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants de l'Ain en matière de déplacements. Ses 36 lignes partagées par 5 compagnies d'autocars (Bus-tours, Kéolis, Maisonneuve, Philibert, Régie départementale des transports de l'Ain) desservent plus de la moitié des communes de l'Ain, les principales gares du département pour améliorer et favoriser la correspondance entre les différents modes de déplacements, mais aussi des villes de départements voisins (Mâcon, Lyon, Villefranche-sur-Saône, Morestel...).

#### • A partir du 29 août 2011, une offre renforcée

A la rentrée, le cadencement des cars aux heures de pointe augmente sur la ligne 113 (Belleville-sur-Saône / Saint-Germain-au-Mont-d'Or).

Sur la ligne 171 (Montluel / Lyon) la fréquence est d'un départ toutes les 15 minutes aux heures de pointe. La ligne 119 innove : en plus de la ligne régulière Villefranche-sur-Saône / Bourg-en-Bresse, deux navettes express sont mises en place au départ de Châtillon-sur-Chalaronne à destination de Bourg-en-Bresse et Villefranche-sur-Saône. Ces navettes, au nombre d'arrêts intermédiaires limité, permettent ainsi de rallier les deux villes aussi rapidement qu'en voiture : pas de perte de temps, pas de frais de parking. De nombreux Dombistes devraient tester cette nouvelle formule.

#### • Des correspondances car+train

Les lignes 113 (Belleville / Saint-Germain-au-Mont-d'Or), 114 (Mâcon / Belleville), 150 (Romenay / Bourg), 135 (Oyonnax / Izernore / Nantua), 145 (Virieu-le-Grand / Belley), 101 (Châtillon / Villars), 102 (Chalamont / Villars), 103 (Lagnieu / Ambérieu) permettent de rejoindre une gare TER ou TGV sans prendre son véhicule. Et les horaires de ces lignes sont calés sur les correspondances de trains.

### Tout l'Ain à 2 euros !

2 €, c'est le tarif applicable sur toutes les lignes régulières du Département.

Carnet de 10 tickets : 15 €

Abonnement mensuel : 35 €

Abonnement annuel moins de 26 ans : 250 €

Abonnement annuel : 350 €

Gratuité : enfants de moins de 4 ans et accompagnateurs de personnes non-voyantes.

## Un réseau départemental au service des habitants et de leur mobilité



### • Plus de confort

Les 5 transporteurs qui exploitent le réseau car.ain.fr pour le compte du Département s'engagent pour le confort de l'utilisateur. Ils accueillent les voyageurs dans des véhicules récents, climatisés. Certains d'entre eux proposent même des revues aux voyageurs, ou des alertes SMS en cas de perturbations liées à des travaux ou à la météo.

### • Une solution économique : aller au travail en car !

Dans de nombreuses entreprises, l'employeur prend en charge la moitié du coût des titres d'abonnement de transport entre le domicile et le lieu de travail du salarié. Avec cette mesure, l'abonnement mensuel car.ain.fr ne coûte que 17,50 €.

### • Aller au marché en car, c'est possible

Sur les lignes 155 (Pont-de-Vaux / Mâcon), 148 (Saint-Julien-sur-Suran / Bourg-en-Bresse), 149 (Lhuis / Ambérieu-en-Bugey) et 132 (Meximieux / Bourg-en-Bresse), les marchés sont desservis régulièrement. Pour d'autres secteurs tels que Montluel, Meximieux, Lagnieu ou Montrevel-en-Bresse, il convient d'appeler le transporteur la veille du marché. Le transporteur recense les demandes, organise sa tournée et prévient l'utilisateur par téléphone de l'heure de passage au point d'arrêt le plus proche de chez lui.

### • Davantage de transports à la demande

Un car qui circule avec un ou deux passagers seulement à bord, ce n'est pas bon, ni pour l'environnement, ni pour les finances publiques.

Toutefois, afin de maintenir un service public même sur des lignes peu fréquentées, le Département a mis en place sur certains trajets ou en période estivale un service de transports à la demande : l'utilisateur qui souhaite prendre le car appelle le transporteur pour lui faire part de sa demande.

## Gratuité dans les transports scolaires

Le Conseil général de l'Ain est un des rares départements en France à prendre en charge l'intégralité du coût du transport des élèves demi-pensionnaires fréquentant les écoles primaires, les collèges et les lycées publics ou privés sous contrat. Cette action du Département en faveur des jeunes représente une économie pour les familles de 730 euros en moyenne par élève et par an.

Conditions de gratuité : • être domicilié dans l'Ain • avoir plus de 3 ans • fréquenter un établissement public ou privé sous contrat du premier ou du second degré (jusqu'au baccalauréat) • respecter les secteurs d'enseignement par rapport au domicile (sauf pour les lycéens) • être domicilié à plus de 3 km de l'établissement fréquenté en zone rurale et 5 km en zone urbaine.

**Plus d'infos : arrêts, horaires, tarifs... sur [www.car.ain.fr](http://www.car.ain.fr) !**

### Contact presse

Conseil général de l'Ain

Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33

[celine.moyne-bressand@cg01.fr](mailto:celine.moyne-bressand@cg01.fr) [www.ain.fr](http://www.ain.fr)